

Séance du Conseil Municipal en date du 16 mars 2008

M. CUVILLIER : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Collègues, suite aux élections municipales de dimanche dernier, je déclare les Membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions. Je demande à M. Jacques MACQUET, doyen d'âge, d'assurer la présidence de cette séance.

(applaudissements)

M. MACQUET : Je rappelle, tout d'abord, les résultats des élections du 9 mars courant :

- nombre d'inscrits : 28.253 ;
- nombre de votants : 15.715 ;
- nombre de suffrages exprimés : 15.213.

La liste « Avec Frédéric CUVILLIER, je vote pour Boulogne » a obtenu 10.894 voix, soit 38 sièges attribués à : Frédéric CUVILLIER, Sophie TRICOT, Dominique GODEFROY, Régine SPLINGARD, Claude ALLAN, Hafida BEN HADDOU, Jean-Claude ETIENNE, Mireille HINGREZ-CEREDA, Hervé HENON, Patricia FONTAINE-HENOCQ, Patrick DREHAN, Laurence COLLAS-HURTREL, Charles FONTAINE, Brigitte BOURGUIGNON, Max PAPYLE, Odette CAEROU, Jacky LEBAS, Annick GOLIOT, Claude COUQUET, Colette PETITBOIS, Jean SCHOUTEDEN, Morgane LOBEZ, Dominique LEFEBVRE, Evelyne LEBEL, Frédéric TELLIER, Maryvonne LEDEIN, Eric PEREK, Laure PASQUALIN, Philippe BEAUJARD, Evelyne JORDENS, Loïc CHEUVA, Raymonde FASQUEL, Michel LAMESCH, Nathalie PIERRU, Jacques MACQUET, Frédérique BIGOT, Louis OTSHUDI et Catherine SIMON.

La liste « Nouvelle Energie pour Boulogne » a obtenu 1934 voix, soit 3 sièges attribués à : Richard HONVAULT, Brigitte DE CLERCQ et Alain VADET.

La liste « Ensemble pour faire gagner Boulogne » a obtenu 1.249 voix, soit 1 siège attribué à Annick VALLA.

La liste « Boulogne Gagnante » a obtenu 1.136 voix, soit 1 siège attribué à Grégory SUSLAMARE.

M. le Directeur Général des Services : Je lis l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses Membres en exercice est présente ». Cela représente 22 Conseillers Municipaux pour Boulogne-sur-Mer ».

L'article L.2121-20 du même code précise : « Un Conseiller Municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un Collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives ».

Je procède maintenant à l'appel nominal. (M. Frédéric CUVILLIER, Mme Sophie TRICOT, M. Dominique GODEFROY, Mme Régine SPLINGARD, M. Claude ALLAN, Melle Hafida BEN HADDOU, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Hervé HENON, Mme Patricia FONTAINE, M. Patrick DREHAN, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Charles FONTAINE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Max PAPYLE, Mme Odette CAEROU, M. Jacky LEBAS, Mme Annick GOLIOT, M. Claude COUQUET, Mme Colette PETITBOIS, M. Jean SCHOUTEDEN, Mme Morgane LOBEZ, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Evelyne LEBEL, M. Frédéric TELLIER, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Eric PEREK, Mme Laure PASQUALIN, M. Philippe BEAUJARD, Mme Evelyne JORDENS, M. Loïc CHEUVA, Mme Raymonde FASQUEL, M. Michel LAMESCH, Mme Nathalie PIERRU, M. Jacques MACQUET, Mme Frédérique BIGOT, M. Louis OTSHUDI, Mme Catherine SIMON, M. Richard HONVAULT, Mme Brigitte DE CLERCQ, M. Alain VADET, Mme Annick VALLA et M. Grégory SUSLAMARE sont présents).
Le quorum est atteint, M. le Président.

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique ceci : « Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses Membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

M. MACQUET : Je propose Melle Morgane LOBEZ comme secrétaire de séance.
(applaudissements) (Melle Morgane LOBEZ devient secrétaire de séance).

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, comme le veut le protocole, je préside cette partie de la réunion. C'est une joie et une fierté pour moi que de le faire. J'avoue également que je suis ému. Nous allons maintenant procéder à l'élection du premier magistrat de notre ville.

M. le Directeur Général des Services : Auparavant, il me faut lire deux articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'article L.2122-4 : « Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses Membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus ».

- l'article L.2122-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

M. MACQUET : Nous procédons, à présent, à l'élection du Maire. Y a-t-il des candidats ?

M. ETIENNE : M. le Président, je vous propose Frédéric CUVILLIER.

M. MACQUET : M. Frédéric CUVILLIER est candidat au poste de Maire. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remettra son bulletin dans l'urne, qui lui sera présentée par l'huissier. Le bulletin sera plié de telle sorte que le nom de la personne ne soit pas visible. (L'huissier, à l'appel des noms par le Directeur Général des Services, passe dans les rangées et recueille les bulletins de vote).

Je demande qu'un représentant de chaque liste soit désigné pour assister au dépouillement.
(Les scrutateurs sont M. Jean-Claude ETIENNE, M. Richard HONVAULT, Mme Annick VALLA et M. Grégory SUSLAMARE).

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43
- nombre de bulletins blancs et nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 39

M. Frédéric CUVILLIER est proclamé Maire et installé.

(applaudissements)

(M. Frédéric CUVILLIER occupe le fauteuil majoral ; M. MACQUET lui remet l'écharpe tricolore et Melle LOBEZ un bouquet de fleurs).

M. le Maire : Mes chers Collègues, en vous exprimant, à cet instant, tous mes remerciements pour votre confiance, je souhaite m'adresser aussi à toutes les Boulonnaises et à tous les Boulonnais qui, dimanche dernier, avec près de 72 % des suffrages exprimés, et ce dès le premier tour, m'ont massivement apporté leur soutien et leur encouragement. Je tiens à leur dire combien cette expression massive de cette confiance me touche et surtout m'oblige. Ce résultat est incontestablement la marque de l'attachement profond des Boulonnais au rassemblement des énergies, au rassemblement des hommes et des femmes de différentes sensibilités qui, dans la diversité de leur engagement, professionnel, associatif, sont une force supplémentaire pour notre ville et pour son avenir. Et je le dis aux Boulonnaises et aux Boulonnais, la nouvelle équipe municipale allie cette diversité à la compétence, au désir de servir, d'agir pour le quotidien de notre population et de notre ville. Je puise dans ce message démocratique délivré par les électeurs, une force supplémentaire de poursuivre sur le chemin engagé, mais aussi d'aller plus loin et d'aller plus vite. Conscients de nos difficultés, les Boulonnais ont souhaité accompagner notre action de ce message de confiance. En quelques années, nous avons eu à cœur de transformer cette ville, son centre, ses quartiers, de lancer les bases de chantiers importants pour l'embellissement et la modernisation de Boulogne. Par respect pour ce nouveau Conseil Municipal, il y a quelques semaines, j'ai différé un certain nombre de décisions importantes, notamment le choix de l'équipe d'architectes, urbanistes et économistes, qui auront à aménager la place de la République et la gare maritime. C'est aussi le cas du choix du prochain titulaire de la délégation de service public de stationnement. Mais dès la semaine prochaine, mes chers Collègues, nous serons au travail car les préoccupations et les difficultés des Boulonnais nous imposent de nous mettre rapidement en ordre de marche. Parce qu'il n'y a pas de petits problèmes, je souhaite que notre équipe au service des Boulonnais embrasse l'ensemble des thèmes de la vie du quotidien ; c'est le cas du logement, de la rénovation des quartiers dont l'importance est réaffirmée, de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire, de la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics. Les chantiers que nous engageons, les projets de développement portuaire, urbain, touristique ont pour enjeu central d'offrir l'emploi aux Boulonnais, de lutter contre la précarité, de garantir, dans notre cité, l'égalité des chances à chacun car la ville plus belle, c'est aussi une ville plus solidaire, de la petite enfance à la majorité, mais aussi pour nos aînés, qui ne peuvent subir l'isolement en fin de vie, ou encore dans des domaines importants de la santé, de la prévention. C'est une ville qui s'organise autour des initiatives des associations, des initiatives des habitants dans les quartiers. Dans quelques instants j'annoncerai la création d'une délégation nouvelle importante, qui permettra d'organiser, d'accompagner la vie dans les quartiers et la présence de nos services publics. Une ville plus belle, c'est une ville plus citoyenne, où le respect des habitants pour notre environnement commun, pour notre patrimoine collectif, sera notre préoccupation quotidienne. Préservation de l'environnement urbain, propreté, développement des énergies renouvelables feront l'objet d'actions de sensibilisation. Une délégation nouvelle sera créée dans le domaine de la sécurité, de la

tranquillité publique, de la répression des incivilités. Nous agissons également au niveau du sport, des équipements sportifs, de la jeunesse, de la culture pour tous et dans toutes ses formes d'expression. Dans chacun de ces domaines, nous ferons preuve, et je vous fais confiance, à la fois d'un grand dynamisme, du souci d'innover et de surprendre.

Je tiens enfin à avoir quelques pensées pour des personnes, qui nous rendent aujourd'hui cette aventure collective possible. Je pense naturellement à mes proches, qui bien souvent ne se contentent que de quelques miettes de vie privée et encore, celles-ci sont souvent perturbées par d'innombrables préoccupations. Je pense à ceux qui étaient de notre équipe et qui ne le sont plus, et qui nous ont permis, par leur action, de poursuivre aujourd'hui le chemin qui a été tracé hier. Je pense à tous ces amis, ces militants, mes collaborateurs, à tous ceux qui, ces derniers jours et ces dernières nuits, ont mobilisé force et énergie, durant cette campagne qui fut une belle campagne. Je pense aussi à tous ceux qui nous ont quittés trop tôt, bien sûr à Maryse LATOUR mais aussi à d'autres amis qui nous manquent cruellement et que nous pleurons. Je pense à Michel TRUPIN et à bien d'autres.

Enfin, plus qu'une pensée, une réflexion, un témoignage, un hommage à Guy LENGAGNE. Je ne reprendrai que quelques mots que j'écrivais sur mon blog, il y a quelques jours : « en annonçant son retrait de la vie publique, Guy LENGAGNE met un terme à 40 années consacrées à sa ville et à son agglomération. C'est un geste ô combien important et difficile pour un homme public, mais surtout pour un homme public de cette envergure. Ce geste, c'est un geste plein de noblesse, de panache, qui inspire le respect car Guy LENGAGNE aura sacrifié beaucoup de choses, chère Anne, beaucoup de choses pour agir pour sa ville et pour ses habitants. C'est un homme, nous le savons, de caractère mais aussi un homme de cœur, et il met autant de détermination pour faire triompher ses idées et ses projets que de sentiment pour accompagner quelqu'un qu'il sait dans la difficulté. Gamin, c'est en regardant son action de Maire, c'est en regardant ses actes courageux que j'ai eu la passion pour la chose publique et pour l'engagement politique. Il m'a forgé, par son intransigeance, par l'exigence qu'il avait, qu'il a envers ses plus proches collaborateurs. Il m'a appris le courage et les vertus du travail. Désintéressé, son engagement politique répondait à la morale et l'éthique qui, pour lui, devaient accompagner l'action publique. Alors, dans le cadre de la présente élection du Maire, je tenais simplement à m'adresser à lui. Cher Guy LENGAGNE, je salue le geste et je salue surtout l'homme.

Bon courage au travail et merci !

(applaudissements)

M. le Directeur Général des Services : Il me faut maintenant lire deux articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'article L.2122-1 : « Il y a dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les Membres du Conseil Municipal ».

- l'article L.2122-2 : « Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire, sans que son nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

M. le Maire : Chers Collègues, je propose la création de 12 postes d'Adjointes.

(Cette délibération est adoptée à l'unanimité : 43 voix pour).

Dans quelques instants nous procéderons à l'élection des Adjointes.

M. le Directeur Général des Services : Je vous donne lecture de deux nouveaux articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'article L.2122-4 : « Le Conseil Municipal élit les Adjointes parmi ses Membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ».

- l'article L.2122-7 : « Dans les communes de 3.500 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

M. le Maire : Quels sont les candidats ?

M. ETIENNE : J'ai une liste à vous remettre, M. le Maire.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres listes déposées sur le bureau du Maire ? Il n'y en a pas. Je vous donne donc lecture de la liste sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qui vous ont été lues :

- 1^{er} Adjoint : Claude ALLAN
- 2^{ème} Adjoint : Régine SPLINGARD
- 3^{ème} Adjoint : Jean-Claude ETIENNE
- 4^{ème} Adjoint : Mireille HINGREZ-CEREDA
- 5^{ème} Adjoint : Charles FONTAINE
- 6^{ème} Adjoint : Laurence COLLAS-HURTREL
- 7^{ème} Adjoint : Patrick DREHAN
- 8^{ème} Adjoint : Brigitte BOURGUIGNON
- 9^{ème} Adjoint : Max PAPYLE
- 10^{ème} Adjoint : Patricia FONTAINE
- 11^{ème} Adjoint : Jean SCHOUTEDEN
- 12^{ème} Adjoint : Colette PETITBOIS

(A l'appel de son nom par le Directeur Général des Services, chaque Conseiller Municipal remet son bulletin dans l'urne, qui lui est présentée par l'huissier, à son emplacement).

Je demande qu'un représentant de chaque liste soit désigné en qualité de scrutateur.

(Les scrutateurs sont Melle Hafida BEN HADDOU, M. Richard HONVAULT, Mme Annick VALLA et M. Grégory SUSLAMARE).

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43
- nombre de bulletins blancs et nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 39

L'unique liste présentée a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés. Bravo et félicitations à tous !

Ainsi que je l'indiquais, il y a quelques instants, je souhaite que l'Administration municipale soit opérationnelle au plus vite. Je souhaite que nous puissions travailler, dès demain, chacun dans son domaine de compétences. Aussi, je complète la composition des Adjointes par la présence de Conseillers Municipaux Délégués. Il s'agit là quasiment d'Adjointes. La différence entre les Adjointes et les Conseillers Municipaux Délégués réside dans le fait que ces derniers sont désignés par arrêté du Maire. Je demanderai donc à Eric PEREK, Sophie TRICOT, Dominique LEFEBVRE, Hafida BEN HADDOU, Jacky LEBAS, Evelyne LEBEL, Claude COUQUET et Odette CAEROU d'assurer également des responsabilités.

Je vous donne maintenant lecture, de façon un peu sommaire, des délégations de chacun :

- Claude ALLAN : administration générale, ressources humaines, coordination de l'action des Elus, coordination des programmes contractualisés, suivi des subventions et des fonds européens, informatique et nouvelles technologies Multimédia, patrimoine culturel et culturel.
- Régine SPLINGARD : développement économique et portuaire, suivi du contrat de projet et des politiques régionales, Pôle de compétitivité, relations avec les entreprises, tourisme, relations avec les organismes professionnels en charge du tourisme.
- Jean-Claude ETIENNE : sport, animations sportives, équipements sportifs, politique et animation en direction des jeunes, centres aérés, colonies de vacances, suivi de la contractualisation et des politiques du Conseil Général.
- Mireille HINGREZ-CEREDA : nouvelle délégation, qui a pour finalité de rendre plus visibles la présence du service public et l'accompagnement des initiatives dans les quartiers, vie associative et des quartiers, maisons de quartiers, actions citoyennes et initiatives de réussite hors temps scolaire, animation et services liés à la plage (en période estivale, notre plage, c'est une activité de quartier), partenariat avec les collectivités jumelées.
- Charles FONTAINE : enseignement préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique, restauration scolaire et garderies.
- Laurence COLLAS-HURTREL : plan de déplacement urbain et de stationnement, circulation, sécurité routière, voirie, signalisation, éclairage public, travaux, ateliers, camping-cars, documents d'urbanisme, ravalement de façades.
- Patrick DREHAN : spectacles vivants (théâtre, musique, audiovisuel, accompagnement du C.R.A.V., qui s'est récemment installé à Boulogne), événements culturels et animations dans la ville.
- Brigitte BOURGUIGNON : santé, prévention et lutte contre les dépendances, petite enfance, halte-garderie, famille, hygiène publique, personnes à mobilité réduite (accessibilité des personnes handicapées), suivi des dossiers du centre hospitalier.
- Max PAPYLE : enseignement supérieur et recherche, Université d'Eté, vie étudiante, bibliothèque et promotion de la lecture, mémoire de la ville (archives municipales, école municipale d'arts).
- Patricia FONTAINE : affaires sociales et solidarité, lutte contre la précarité, action en faveur des aînés, politique intergénérationnelle, prévention de l'isolement.
- Jean SCHOUTEDEN : environnement urbain et cadre de vie, espaces verts, qualité de vie, propreté (brigade verte), garage, bureau d'hygiène et prévention des nuisances, actions contre le bruit et les pollutions urbaines, Domaine des Enfants du Boulonnais, développement durable et des énergies renouvelables, animaux dans la ville.
- Colette PETITBOIS : politique de l'habitat et du logement, insalubrité, résorption des immeubles vacants, friches d'habitat.

Je proposerai, dans la continuité et dans la complémentarité de l'exécutif communal, que deux vice-présidents à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais soient désignés : Hervé HENON, qui a beaucoup travaillé dans ce domaine très important, et Dominique GODEFROY.

Voici maintenant la liste des délégations confiées aux Conseillers Municipaux Délégués :

- Eric PEREK : actions dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publiques, lutte contre les incivilités ; Contrôle du Domaine Public ; relations avec la Police Nationale, les autorités judiciaires, les organismes assurant des missions de prévention et de sécurité ; affaires militaires et patriotiques ; autorisations de voirie et stationnement.
- Maître Sophie TRICOT : Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint chargé des sports et de la jeunesse ; actions en faveur de l'intégration, du civisme et de la citoyenneté ; droits des femmes et droits de l'homme.
- Dominique LEFEBVRE : Conseiller Municipal Délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'habitat et du logement ; commission de sécurité.
- Hafida BEN HADDOU : Conseillère Municipale Déléguée auprès de l'Adjoint chargé des affaires sociales ; lutte contre la précarité, actions humanitaires ; lutte contre les exclusions et la discrimination ; politique de l'interculturalité.
- Jacky LEBAS : commerce et artisanat, foires, marchés, occupation commerciale du domaine public, animation commerciale, enseignes, préenseignes, zone de publicité restreinte, commerce équitable. Le manager de ville sera placé sous votre autorité.
- Evelyne LEBEL : emploi, insertion par l'économique, formation, clauses d'insertion et chantiers d'insertion ; économie sociale et solidaire.
- Claude COUQUET : finances, élaboration et exécution de documents budgétaires, programmation et contrôle de gestion.
- Odette CAEROU : état-civil, cimetières, élections, recensement et commande publique.

Je souhaite, par ailleurs, que l'ensemble des Conseillers Municipaux soit associé au travail de l'exécutif communal, dans le cadre notamment des réunions de conseils d'administration. Je désire que chaque Conseiller Municipal soit en lien avec l'action des Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués :

- Annick GOLIOT : vie des quartiers.
- Morgane LOBEZ : vie étudiante et, vraisemblablement, présidence de la Maison de l'Étudiant.
- Frédéric TELLIER : enseignement.
- Maryvonne LEDEIN : culture.
- Laure PASQUALIN : vie des quartiers et culture populaire.
- Philippe BEAUJARD : informatique, multimédias.
- Evelyne JORDENS : culture et commerce.
- Loïc CHEUVA : insertion, économie sociale et solidaire.
- Raymonde FASQUEL : vie des quartiers.
- Michel LAMESCH : culture populaire et développement du patrimoine napoléonien.
- Nathalie PIERRU : enseignement.
- Jacques MACQUET : commission d'appels d'offres.
- Frédérique BIGOT : santé.
- Louis OTSHUDI : vie des quartiers.
- Catherine SIMON : santé.

Mes chers Collègues, le Conseil Municipal se réunira, à nouveau, le 3 avril prochain, à 19 h 00. Cette séance aura pour objet le renouvellement de l'ensemble des commissions et l'examen de délibérations en souffrance.

En quittant cette salle, je vous invite à signer le registre des délibérations et les procès-verbaux. Je vous convie ensuite à aller au pied de l'escalier d'honneur, pour la traditionnelle photographie du Conseil Municipal. Après cela, nous nous rendrons à la plaque de la Résistance, pour un dépôt de gerbe. D'autres dépôt de gerbes auront ensuite lieu au Monument aux Morts, sur les tombes de Maires de Boulogne-sur-Mer disparus, (Messieurs Jean FEBVAY, Henri HENNEGUELLE et Jean MUSELET) et sur la tombe de Maryse LATOUR.

Je vous informe également qu'un dépôt de gerbes se déroulera, le lundi 17 mars courant à 18 h 00, au Monument aux Morts, à l'occasion des obsèques de M. Lazare PONTICELLI, dernier survivant des combattants français de la première guerre mondiale.

Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, merci pour votre présence !

*
* *

La séance du Conseil Municipal commencée à 10 h 00, s'est achevée à 11 h 00.

*
* *

Le secrétaire de séance

Morgane LOBEZ